

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 décembre 2019

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2019-286

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Modification n°3 - Approbation Partielle

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-neuf le lundi neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 3 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE (départ après la DEL-2019-280), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET (arrivée à la DEL-2019-281) M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-278), Mme Caroline FEL (départ après la DEL-2019-280), M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-287), M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Montaine HUTEAU, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC (départ après la DEL-2019-287), Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (arrivée à la DEL-2019-279), Mme Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO (départ après la DEL-2019-2019-280), Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENO, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, Mme Chadia ARAB, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. David COLIN, M. Gilles GROUSSARD, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL

ETAIENT ABSENTS : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Roger TCHATO

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2019-281)

M. Joël BIGOT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

M. Benoît COCHET a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU (jusqu'à la DEL-2019-280)

M. David COLIN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (jusqu'à la DEL-2019-277)

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM (à partir de la DEL-2019-281)

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Pascale MITONNEAU (à partir de la DEL-2019-288)

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL

Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON

Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX-ROMAGON (à partir de la DEL-2019-288)

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Bruno GOUA (jusqu'à la DEL-2019-278)
M. Jean-Charles PRONO a donné pouvoir à Marie-France RENOUE (à partir de la DEL-2019-281)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-Paul TAGLIONI Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 décembre 2019.

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé par délibération du 13 février 2017.

La procédure de modification n° 3 du PLUi a été approuvée par délibération du Conseil de communauté du 8 juillet 2019. Elle avait pour objet de faire évoluer le PLUi (zonage, règles de hauteur, modification d'un emplacement réservé, création d'une orientation d'aménagement et de programmation) afin de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans le parti d'aménagement d'ALM et notamment dans le cadre de l'appel à projets Imagine Angers.

Tous les points du projet de modification avaient été approuvés, à l'exception du point n° I.9 qu'il avait été décidé de reporter. Ce point portait sur l'instauration d'un périmètre d'attente de projet global sur le secteur de la gare à Angers. Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mars 2019 au 12 avril 2019 inclus, il avait suscité 13 observations (sur les 39 recueillis sur l'ensemble de la modification) dont 2 pétitions comptant 144 signatures.

Dans son rapport et ses conclusions remis le 20 mai 2019, le commissaire enquêteur émettait un avis favorable sur ce point tout en enjoignant Angers Loire Métropole à donner rapidement des perspectives aux propriétaires en place et ce, avant le terme de validité quinquennale du périmètre d'attente de projet global.

Depuis cette date, des rencontres avec des représentants du quartier de la Gare et quelques propriétaires ont permis de ré-évoquer ce sujet. Il est désormais proposé d'approuver le point I.9, afin de permettre la définition d'un projet global sur cet îlot stratégique du quartier de la Gare.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.101-1 et suivants, L.153-36 à L.153-44, R.153-20 et R.153-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-17 du Conseil de Communauté du 13 février 2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu l'arrêté AR-2018-180 du 7 décembre 2018 portant engagement de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu l'arrêté AR-2019-22 du 11 février 2019 soumettant à enquête publique le projet de modification n° 3 du PLUi,
Vu la délibération DEL-2019-131 du 8 juillet 2019 approuvant partiellement la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à l'exception du point I.9,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 décembre 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 novembre 2019

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet de modification,

DELIBERE

Approuve le point I.9 du projet de modification n° 3 tel que défini ci-dessus et annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège d'Angers Loire Métropole et dans les mairies des communes membres d'Angers Loire Métropole couvertes par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux « Ouest-France » et « Le Courrier de l'Ouest ».

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

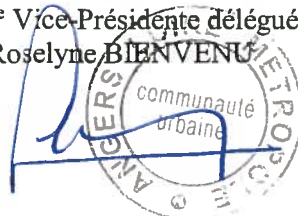
La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La délibération et le dossier de modification n° 3 – Point I.9 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé seront tenus à la disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, en Préfecture de Maine-et-Loire et en mairie des communes membres d'Angers Loire Métropole couvertes par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2019-286

Objet de l'acte : PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Modification n° 3 -
Approbation Partielle

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d urbanisme 3 - Délibérations
approbation avec dossier complet

Date de l'acte : 09 décembre 2019

Annexe : PLUi_Dossier de Modification n° 3 - Approbation Partielle

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20191209-lmc1H31311H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31311H1

Date de transmission en Préfecture : 11 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 11 décembre 2019